



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la mairie, le 13 février 2018 à 20 h 10, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque quarante personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h 10 par le maire Jonathan Lapierre.

R1802-1067

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.1.1 Dépôt de la déclaration des élus – Participation à une



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

- formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
- 7.1.2 Nouveau modèle de gouvernance – Mise en place de commissions et de comités
 - 7.1.3 Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine – Contribution municipale
 - 7.1.4 Appui au projet Hébertisme – Centre nautique de l'Istorlet
 - 7.2 Finances
 - 7.2.1 Approbation des dépenses – Amélioration du réseau routier municipal – Chemins des Vigneau, du Cap-Rouge, Julien et Le Pré
 - 7.3 Ressources humaines
 - 7.3.1 Embauche de personnel – Liste de rappel – Opérateur de déneigement – Statut occasionnel
 - 7.3.2 Congédiement d'un employé – Numéro d'identification 000844
 - 7.4 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.5 Hygiène du milieu et sécurité publique
 - 7.6 Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1 Désignation d'un représentant municipal – Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement
 - 7.6.2 Correction de la résolution numéro R1612-804 – Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 552, chemin de La Martinique – Village de L'Étang-du-Nord
 - 7.7 Développement du milieu et des communications
 - 7.8 Loisirs, culture et vie communautaire
 - 7.9 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1 Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'embellissement du port de Cap-aux-Meules
 - 7.10 Réglementation municipale
 - 7.10.1 Dépôt du registre – Règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation de travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons – Centre du village et secteurs avoisinants – et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

- 7.10.2 Avis de motion – Règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.3 Dépôt du projet de règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt
- 7.10.4 Adoption du Règlement n° 2018-03 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
- 7.10.5 Modification au Règlement d'emprunt n° 2016-07 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à la rénovation d'immeubles municipaux – Budget révisé
8. Affaires diverses
9. Période de questions
10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1802-1068

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018 .

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1802-1069

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 21 décembre 2017 au 30 janvier 2018 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 955 455,97\$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

Dépôt de la déclaration des élus – Participation à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Conformément à la loi, le greffier de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine confirme avoir reçu la déclaration relative à la participation des membres du conseil à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

R1802-1070

Nouveau modèle de gouvernance – Mise en place de commissions et de comités

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal de réformer son mode de gouvernance pour valoriser le rôle des élus municipaux et rendre notre organisation plus efficace;

CONSIDÉRANT QUE le diagnostic organisationnel soumis à la Municipalité proposait l'instauration de commissions politiques pour mieux encadrer le rôle des élus municipaux;

CONSIDÉRANT l'importance des commissions pour donner à la Municipalité et à la Communauté maritime des orientations qui guideront les actions du conseil municipal et de la Communauté maritime;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de favoriser une plus grande participation citoyenne;

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de l'Institut du Nouveau Monde;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :

- adopte un nouveau mode de gouvernance en créant des commissions politiques qui seront présidées par des membres du conseil et auxquelles siégeront des citoyens et des organismes;
- précise que les commissions, qui auront chacune leur mandat respectif, seront créées par un règlement qui sera adopté ultérieurement;
- annonce son intention d'adopter un cadre de référence sur la participation citoyenne;
- accorde un mandat d'expertise à l'Institut du Nouveau Monde pour accompagner la Municipalité dans ces changements de son mode de gouvernance, de façon à définir le mandat des commissions et à élaborer un cadre de référence pour la participation citoyenne.

R1802-1071

Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine – Contribution municipale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal appuie la démarche de la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine (SCÎM) qui a pour mission la protection du patrimoine naturel collectif en milieu privé;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif a tenu le 3 février dernier, au Centre récréatif de L'Étang-du-Nord, un évènement-bénéfice pour souligner son 20^e anniversaire d'existence;

CONSIDÉRANT QUE la SCÎM a déposé au conseil, le 17 janvier dernier, une demande de contribution financière correspondant à la valeur du coût de location de la salle utilisée lors de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal accorde à la Société de conservation des Îles-de-la-Madeleine une contribution financière de 492,97 \$, et ce, à même le budget de contribution des élus.

R1802-1072

Appui au projet Hébertisme – Centre nautique de l'Istorlet

CONSIDÉRANT QUE le Centre nautique de l'Istorlet a déposé, auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, une demande d'aide



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour le projet Hébertisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de ce projet et souhaite soutenir le Centre nautique de l'Istorlet dans sa démarche;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal appuie le projet du Centre nautique de l'Istorlet afin que l'organisme puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, et ce, conditionnellement à ce que ce projet ne porte pas préjudice à tout autre projet municipal pouvant être déposé dans le cadre de programmes gouvernementaux.

FINANCES

R1802-1073

Approbation des dépenses – Amélioration du réseau routier municipal – Chemins des Vigneau, du Cap-Rouge, Julien et Le Pré

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a bénéficié d'une subvention de 35 971 \$ du ministère des Transports du Québec dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration sur les chemins des Vigneau, du Cap-Rouge, Julien et Le Pré;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces travaux routiers s'élève à 511 273,17 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et qu'un dossier de vérification a été constitué;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal approuve les dépenses relatives aux travaux exécutés sur les chemins précités pour lesquels la Municipalité a bénéficié d'un montant subventionné de 35 971\$ du ministère des Transports du Québec.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

RESSOURCES HUMAINES

R1802-1074

Embauche de personnel – Liste de rappel – Opérateur de déneigement – Statut occasionnel

Le Service des ressources humaines a procédé, le 20 septembre 2017, à un appel de candidatures en vue de constituer une liste de rappel pour le poste d'opérateur en déneigement. Parmi les cinq offres reçues, trois candidats ont été sélectionnés pour passer une entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de M. Dave Bourgeois.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter la recommandation faite par le comité de sélection et de confirmer l'embauche de M. Dave Bourgeois, à titre d'opérateur de déneigement, statut occasionnel.

En vertu de l'article 3.16 de la convention collective, M. Bourgeois sera soumis à une période de probation de 440 heures aux fins de formation et d'évaluation.

R1802-1075

Congédiement d'un employé – Numéro d'identification 000844

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale assume les responsabilités liées à la gestion du personnel de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des ressources humaines a réalisé avec le service concerné les étapes du processus d'enquête relativement à un manquement grave commis par l'employé identifié à la présente sous le numéro 000844;

CONSIDÉRANT les facteurs atténuants et aggravants;

CONSIDÉRANT QUE le lien de confiance envers cet employé a été brisé;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale au terme des résultats de l'enquête;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

que le conseil entérine la recommandation de la Direction générale à l'égard du congédiement de l'employé municipal identifié sous le numéro 000844;

et qu'il autorise la Direction des ressources humaines à lui transmettre, par écrit, un avis de congédiement l'informant que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine mettra fin à son lien d'emploi à compter du 7 février 2018.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1802-1076

Désignation d'un représentant municipal – Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement

CONSIDÉRANT le règlement adopté par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine constituant un comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE);

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil municipal de désigner un élu pour le représenter et présider les séances du CCUE;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de désigner le conseiller Gaétan Richard comme représentant municipal au sein du comité consultatif et d'environnement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

R1802-1077

Correction de la résolution numéro R1612-804 – Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 552, chemin de La Martinique – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, en décembre 2016, la résolution R1612-804 refusant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de l'immeuble sis au 552, chemin de La Martinique, du village de L'Étang-du-Nord, et reconnaissant conforme le bâtiment principal d'une superficie totale de 135 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a constaté que la superficie du bâtiment principal mentionnée à la résolution diffère de celle inscrite au plan « Projet d'agrandissement » fourni lors de l'analyse, lequel plan a été préparé par l'arpenteur-géomètre, J.-Gérard Duguay, en date du 30 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

que le conseil modifie la résolution numéro R1612-804 de sorte à corriger la superficie totale du bâtiment en remplaçant le dernier alinéa par ce qui suit :

de refuser cette demande de dérogation mineure telle qu'elle a été déposée par le propriétaire. Toutefois, le conseil reconnaît la conformité du bâtiment principal existant dont la superficie totale est de 155 mètres carrés comme montré au plan « Projet d'agrandissement » préparé par l'arpenteur-géomètre, J.-Gérard Duguay, en date du 30 novembre 2016, sous la minute 10855.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1802-1078

Autorisation de signature – Protocole d'entente relatif à l'embellissement du port de Cap-aux-Meules

CONSIDÉRANT QU' à la suite des travaux de décontamination, Hydro-Québec prévoit réaliser un projet d'aménagement et d'embellissement au port de Cap-aux-Meules, dès l'automne 2018;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour les intervenants impliqués, soit Hydro-Québec, Transports Canada, Pêches et Océans Canada et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine de s'entendre sur les responsabilités et engagements dévolus à chacun des partenaires dans le cadre de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet de protocole d'entente, daté du 21 décembre 2017, est satisfaisant pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal approuve les modalités et engagements prévus dans l'Entente relative à l'embellissement du quai de Cap-aux-Meules;

que le conseil autorise le maire, Jonathan Lapierre, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le protocole d'entente rédigé à cet effet;

qu'il mandate la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire pour assurer le suivi des engagements pris par la Municipalité dans le cadre de cette entente.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

N° de résolution
ou annotation

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1802-1079

Dépôt du registre – Règlement n° 2017-13 autorisant des honoraires professionnels relatifs à l'établissement de plans et devis et la réalisation de travaux d'interception et de traitement des eaux usées dans le village de Havre-aux-Maisons – Centre du village et secteurs avoisinants – et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 4 370 484 \$ remboursable en 20 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT la procédure d'enregistrement tenue le lundi 5 février 2018 au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine relativement au règlement d'emprunt n° 2017-13;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de cette procédure d'enregistrement de même que le certificat de lecture de celui-ci, conformément aux dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil prenne acte du dépôt par le greffier du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement n° 2017-13 ainsi que de l'attestation de la lecture dudit certificat par le greffier, selon les termes des articles 555, 556 et 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

R1802-1080

Avis de motion – Règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un Règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

N° de résolution
ou annotation

R1802-1081

Dépôt du projet de règlement n° 2018-04 décrétant des dépenses pour la construction d'un centre multisport (deux glaces), des honoraires professionnels ainsi que l'achat d'équipements et pourvoyant à l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer le coût, dont un emprunt de 15 724 870 \$ remboursable en 25 ans et imposant une taxe permettant de rembourser cet emprunt

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite procéder à la construction d'un centre multisport à deux glaces;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de construction du centre multisport a été octroyé par la Municipalité, le 19 décembre 2017, conditionnellement à la confirmation de son financement;

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière acheminées aux gouvernements provincial et fédéral;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de contracter un emprunt de 15 724 870 \$ relativement à ce projet;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé séance tenante, conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine prenne acte du dépôt du projet de règlement n° 2018-04 relatif à la construction d'un centre multisport à deux glaces.

R1802-1082

Adoption du Règlement n° 2018-03 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à cette fin lors de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2018;

ATTENDU également qu'un projet de règlement a été soumis au conseil pour adoption lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2018;

ATTENDU QU' un avis relatif à l'adoption d'un projet de règlement a été publié dans L'Info-municipale en date du 26 janvier 2018;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que soit adopté le règlement n° 2018-03 intitulé « Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine »;

que le texte de ce règlement soit consigné au livre des règlements de la Municipalité comme s'il était ici tout au long reproduit.

R1802-1083

Modification au Règlement d'emprunt n° 2016-07 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à la rénovation d'immeubles municipaux – Budget révisé

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement d'emprunt n° 2016-07 décrétant des dépenses en immobilisations relativement à la rénovation des immeubles municipaux ainsi qu'à l'achat d'équipements et un emprunt de 1 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments a présenté au conseil la liste des travaux réalisés sur les immeubles cités à ce règlement d'emprunt ainsi qu'une mise à jour des besoins et des travaux devant être exécutés ultérieurement;

CONSIDÉRANT QU' un budget révisé en date du 29 janvier 2018 a été présenté;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal approuve la nouvelle répartition des dépenses prévues au règlement d'emprunt n° 2016-07, conformément au budget révisé et déposé par le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, en date du 29 janvier 2018.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 février 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Processus d'acheminement d'une demande au conseil – Chemin du P'tit Bois Nord
- ❖ Programmes gouvernementaux – Réseau routier
- ❖ Signalement de sentinelles défectueuses – Routes du MTQ ou municipales
- ❖ Projet pour contrer l'érosion sur La Grave – Interventions et travaux projetés
- ❖ Projet d'égout du village de Havre-aux-Maisons – Fait part au conseil de son expérience qualifiée de frustrante – Sentiment d'injustice – Demande s'il est encore possible de faire quelque chose lorsqu'on se sent lésé par le processus
- ❖ Projet de construction d'un centre multisport à deux glaces – Moyenne des prix soumis lors de l'appel d'offres – Frais de démolition des arénas existants (compris ou non dans l'emprunt)
- ❖ Suivi de la demande de circulation sur les chemins municipaux – Club de VTT des Îles

R1802-1084

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 21 h 22.

Jonathan Lapierre, maire

Jean-Yves Lebreux, greffier